



Voiture volée par ma mere

Par Yaya____

Bonjour, je vous explique mon problème.

A mes 18 ans, ma mère et mon beau père (qui sont pas mariés) m'ont offert une voiture.

Suite à plusieurs disputes et une relation toxique avec eux, j'ai pris mes affaires et je suis parti définitivement de la maison. Sans ma voiture.

Pour me « punir » ma mère et lui on pris la décision de jamais me la rendre.

Ne sachant que faire, je suis parti dans un commissariat de police où ils m'ont affirmé que la carte grise était belle et bien à mon nom et qu'il y avait pas de second conducteur. Ils m'ont conseillé d'aller voir un conciliateur de justice ou d'aller la récupérer moi même sans faire d'effraction.

Je vais donc voir un conciliateur de justice, qui appelle ma mère devant moi, elle n'y croyait pas et pensait que c'était une blague, donc remballer le conciliateur. Il m'avait conseiller de ne pas continuer que ça mènerais a rien.

Mais je ne peux pas accepter cette injustice. Aujourd'hui, j'ai 23 ans et je ne l'ai toujours pas récupérer. Je suis propriétaire d'une voiture et je n'ai pas le droit d'après ma mère de l'utiliser. Elle est stockée chez les parents de mon beau-père.

Que doit-je faire ?

Merci d'avance pour votre temps.

Par osram

Bonjour,

La carte grise n'est pas un titre de propriété.

Le véhicule appartient à celui dont le nom figure sur la facture d'achat d'une voiture neuve ou sur l'acte de cession pour une voiture d'occasion.

Par ESP

Bonjour,

Je rejoins Osram quant à la propriété du véhicule.

Si la facture est à votre nom, vous aller pouvoir contacter le procureur, car juridiquement, elle vous appartient.